

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents: Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, INCAGARAY René, UTHURRY Dominique, GARCIA Patrice, ELICABE Nicolas ; Mmes SOLANILLE Aurélie, IRIART Otxanda

Absents excusés: Mme IRIART Hélène ; Mr PARADIS Sébastien

Secrétaire de séance: SOLANILLE Aurélie

Point projet SALA

Le Maire rappelle que le permis de construire est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Dans ce cadre, le passage devant les commissions de sécurité et d'accessibilité est prévu le mardi 16 septembre dans les locaux du SDIS à PAU. A l'issue, le permis devrait être délivré rapidement.

Une présentation publique du projet sera faite courant octobre

Délibération intégration SDEPA dans le groupement de commande projet SALA

Le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie des PA va prendre en charge les études et l'investissement du réseau de chaleur ainsi que l'installation et le fonctionnement de la centrale photovoltaïque dont sera équipé le toit de la salle communale.

Dans un souci de cohérence et d'optimisation du fonctionnement des différents chantiers, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'intégration du SDEPA dans le groupement de commandes composé de la Communauté de Communes Soule-Xiberoa et de la commune d'Alos Sibas Abense.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCCE)

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques reverse une partie de la TFCCE prélevée sur la consommation d'électricité des ménages.

La loi de finances rectificative, adoptée en Juillet dernier, impose que ce reversement fasse l'objet de délibérations concordantes du syndicat et des communes avant le 1^{er} octobre.

Aussi afin de respecter ce nouveau dispositif et permettre ainsi à la commune de bénéficier du reversement par le SDEPA de 70% de la taxe communale à compter du 1^{er} Janvier 2015, le Maire propose de prendre la délibération correspondante.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGOM

- **Traitement des embâcles :**

Les embâcles ont été retirés du Saison sauf sur la partie amont/aval de la digue Burcudoy. Ceux-ci seront traités lors des travaux sur berges.

Les entrées des chenaux secondaires côté Laguinge en aval de Papeteria ont été dégagées.

- **Point travaux sur berges :**

Le dossier concernant les travaux sur berges du programme 2014 (Pont d'Alos à confluence Aphoura et Papeteria-moulin Gamette) a obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Au niveau du plan de financement, si l'aide de L'Agence de l'Eau a été actée, il manque encore la réponse de l'Etat. Pour rappel : montant des travaux estimé à **150 000€** avec part communale à **25 000€**.

L'appel d'offres pour les travaux devrait être lancé très prochainement.

- **Demande du SIGOM sur le mode de financement des travaux de protection ou de restauration de berges**

Face aux difficultés parfois rencontrées sur le terrain et dans l'objectif de clarifier les engagements et responsabilités de chacun des partenaires, le SIGOM propose de mettre en place des conventions avec le ou les propriétaires(s) concerné(s), fixant les points suivants :

- Accès aux parcelles,
- Dates et modalités d'intervention,
- Conditions financières,
- Gestion des bois coupés

Par le biais de cette convention, l'autofinancement de travaux concernant des « opérations d'intérêt local ou particulier » pourra être assuré en partie ou en totalité par le ou les propriétaires(s) concerné(s). Il incombe donc à chaque commune de définir la part d'autofinancement.

Après avoir engagé le débat, le Maire propose de demander une définition précise des « opérations d'intérêt local ou particulier » au SIGOM et de statuer lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Point programme voirie 2014

Reste à réaliser : route Kihillaborda. Ajustement du prévisionnel à faire par le maître d'œuvre du SIVOM.

Les trous du chemin Etchemendi, conséquence des inondations du 4 juillet dernier, ont été bouchés.

Le programme sera complété par la remise en état du chemin descendant à Gaineko Urupea (embranchement Martin-Gousset à Alos) et du chemin Saiheskobürüa à Abense.

Divers

➤ Passages épareuse :

Le Maire indique que les coupes des bordures des voies communales et des chemins ruraux ont fait l'objet d'une modification de programme (fréquence et mode). Ceci afin d'optimiser la dépense en la matière (5000€ TTC/an actuellement).

Un point sera fait à l'issue de la dernière coupe.

➤ Maison Eyherabide :

Suite à la proposition de la Mairie de mettre en vente (il y a des acquéreurs potentiels) leur bien, un membre de l'indivision n'a toujours pas répondu, sachant que les deux autres ont donné leur accord.

Le Maire propose d'effectuer les démarches nécessaires afin d'explorer les différentes possibilités de mise en demeure (déclaration de parcelle à l'abandon, expropriation...). En premier lieu le bien fera l'objet d'une hypothèque légale pour s'assurer que la commune récupère son dû en cas de vente inopinée